Compte rendu Table ronde des IC adultes

Mercredi 12 mai 2023 20h00

Début de la table ronde vers 20h10
33 personnes présentes
Clubs représentés : ABB (Bécon), VSABAD (La Vaillante), BSA (Soulaines sur Aubance) , BLA (Badaubance), RCDBD (Bad à Doué), SMB (St Martin du Fouilloux), ECB (Ecouflant), BPG (Plessis Grammoire), SBBC (St Barthélémy), BCS (Seiches), ASPC (Les Ponts de Cé), BBD (La Bohalle) , SCB (Beaucouzé), BC (Chalonnes), RB (Régina Badminton), BACH (Cholet), USBBAD(Beaufort) ONEA (Omnibad Nord Est Anjou), ASA (Avrillé), BCMJ (Montreuil Juigné).

1-Le choix des dates

Q : Les journées sont trop rapprochées et certaines dates sont tombées en même temps que des TDJ ou sur des vacances scolaires.
Conséquences : Difficulté de disponibilité des joueurs
⇒ **Réponse** : Les dates sont calées sur les ICR (6 journées)
Essayer de débuter le championnat un peu plus tôt, i.e fin octobre (cela correspondrait à J3 des ICN). Fin du championnat mi-avril pour la D1 mixte afin d'être en accord avec la date des barrages pour l'accès à la R3. Pour les autres divisions et pour l'IC Homme, aller jusqu'en mai.

Q (BPG) : Ne pourrait-on pas jouer en semaine les IC Hommes et Mixtes ?
⇒ **Réponse** : Plusieurs difficultés soulevées dont la multiplicité des déplacements et la disponibilité des terrains dans les clubs qui ont aussi des rencontres loisirs et vétérans en semaine.
Modification du règlement (Art.12) : Demande de dérogation pour un club de jouer en semaine les rencontres prévues s'il y a accord des autres équipes. En cas de désaccord, maintien de la journée sur la date prévue du dimanche.

2-Réception et restauration

Q : Certains clubs ont l'impression d'avoir beaucoup reçu et en même temps géré la partie restauration. Pourrait-on demander à chaque club de verser en début d'année une part forfaitaire (ex : 20 € par journée de championnat mixte et 15€ par journée de championnat Homme) et reverser cette part aux clubs qui reçoivent ?
⇒ **Réponse** : Voir la faisabilité de facturation auprès du trésorier du Comité. On peut imaginer un remboursement sur facture mais avec un plafond (ex : 4 équipes = plafond à 80€).

⇒ **Réponse** : Il serait judicieux que les équipes ayant constaté un dysfonctionnement dans la qualité de la réception (ex : quantité insuffisante pour les joueurs présents, qualité, …) fassent remonter ces informations aux responsables de la divisions IC. Pour rappel, les clubs hôtes doivent, à la demande du club accueillant, préciser le nombre de joueurs présents à la collation.

Q (organisateur du championnat) : Pour faciliter l'attribution des lieux de réception en début de championnat, les responsables des différentes divisions souhaitent connaître avec précision le nombre de terrains disponibles par salle (simple et double), la qualité de l'isolation thermique et la disponibilité (indiquer la disponibilité par club et non pas par équipe).
⇒ **Réponse** : Chaque club devra fournir ces renseignements sur une feuille à part en même temps qu'il engage ses équipes dans les différents championnats.

Q : Peut-on éviter de convoquer les 8 équipes dans des salles de 7 terrains ?
⇒ **Réponse** : Une meilleur connaissance des caractéristiques des salles et de leur disponibilité peut permettre une meilleur attribution des lieux de réception pour l'année prochaine.

3-Ajout de joueur et poids de l'équipe

Q : Peut-on retarder l'ajout de joueur qui actuellement est fixé au mercredi car certains clubs ont des entrainements jusqu'au vendredi précédent la journée de championnat.
⇒ **Réponse** : Modification du règlement (Art.7) pour une déclaration de jouer jusqu'au jeudi soir minuit.

Q : La notion de joueur titulaire
⇒ **Réponse** : Modification du règlement (Art.9). Modifier la désignation « joueur titulaire » par « joueur référent ». Pour rappel, les joueurs référents sont désignés en début de saison au moment de l'inscription de l'équipe. Il s'agit des joueurs les mieux classés :

-en IC Mixte (D1 et D2) : 3 hommes et 3 femmes,
-en IC Mixte (D3, D4, D5, D6) : 3 hommes et 2 femmes,
-en IC Homme : 3 hommes

Q : Au lieu de prendre les joueurs référents pour déterminer le poids de l'équipe, peut-on à la place prendre les 3 meilleurs joueurs de l'équipe (6 ou 5 pour les IC Mixte) ?
⇒ **Réponse** : Ce système est pernicieux car il permettrait d'intégrer des joueurs de niveau de plus en plus élevé au fil de la saison tout en respectant à chaque fois l'écart maximum de 2 points du poids de l'équipe.
Rappel : Pour le calcul, le poids de l'équipe est établi à un instant « t » en regardant le classement des joueurs référents. Pour savoir si un nouveau joueur peut être intégré à l'équipe, si son

classement est supérieur à l'un des joueurs référents, on calcul temporairement le poids de l'équipe en remplaçant le joueur référent le moins bien classé par le nouveau joueur. Si le « nouveau poids » de l'équipe est supérieur de plus de 2 points à ce qu'il était avant l'intégration de ce joueur, ce dernier ne peut pas intégrer l'équipe. Dans le cas inverse, le joueur peut être intégré mais les joueurs référents restent toujours les mêmes que ceux déclarés en début de saison.

4-Equipe et modification

Q : Utilité de la déclaration de présence en IC départemental ?

⇒ **Réponse** : Proposition de la suppression de cette feuille de présence qui était à remplir sur ICBad.

Q (responsable IC) : Délai de modification sur les résultats d'une rencontre.

⇒ **Réponse** : Changement dans le règlement (Art.20) : Les résultats étant saisis au plus tard le dimanche soir (minuit), les réclamations (ou remarques) pourront se faire jusqu'au lundi soir (minuit). Elles étaient cette année fixées au mardi soir.

5-Les jokers (IC Mixte D3, D4, D5 et D6) et remplacement

Q (responsable IC) : Nombre de match par femme

⇒ **Réponse** : La possibilité pour une équipe de jouer avec 2 femmes leur permet de faire 3 matchs dans une rencontre. Ceci est valable tout au long de la saison.

Rappel : Cette autorisation n'est possible que lorsqu'il n'y a que 2 femmes inscrites sur la feuille de match.

Q (responsable IC) : Remplacement d'un joueur blessé

⇒ **Réponse** : Modification du règlement (Art.13) : un joueur qui se blesse sur son premier match peut être remplacé sur son 2ème match à condition que le joueur remplaçant ne dépasse pas le nombre de match autorisé. L'utilisation d'un joker n'est plus possible lorsque la rencontre est déjà commencée.

Attention, si la hiérarchie des matchs est modifiée, ce changement ne peut avoir lieu que si l'autre match n'a pas débuté afin de procéder à l'inversion de la paire (en cas de changement de double ou de mixte) ou des simples. La hiérarchie des joueurs de l'équipe adverse ne doit pas être modifiée.

Si le joueur ne peut être remplacé, son match est perdu par forfait

6-Composition d’équipe

Q (responsable IC) : Joueur inscrit dans plusieurs équipes

⇒ **Réponse** : Modification du règlement (Art.6) : un joueur ne pourra en aucun cas jouer pour 2 équipes d’une même division même si celle-ci contient plusieurs poules.

Q (responsable IC) : Paires alignées en double homme

⇒ **Réponse** : Modification du règlement (Art.11) : Lors d’une rencontre IC Homme, une même paire ne peut pas disputer les 2 doubles hommes.

7-Loisir et vétéran

En loisir, 14 équipes ont été réparties en poule selon leur situation géographique. Une phase finale de classement est organisée en fin de saison.

Q : Cette année, aucune limite de classement n’a été mise en place. Cependant, des différences importantes ont parfois été constatées.

⇒ **Réponse** : On pourrait demander aux capitaines de préciser le niveau moyen de leur équipe (débutant, confirmé, expert) mais les poules sont principalement faites sur la proximité géographique des équipes. Il faudrait rappeler l’esprit du championnat loisir à tous les clubs qui vise à faire se rencontrer des joueurs ne pratiquant pas ou peu la compétition dans une ambiance conviviale.

Q (ASA) : En vétéran, serait-il possible de proposer une équipe du Comité ?

⇒ **Réponse** : Cela parait envisageable.

Q (responsable IC) : Un joueur peut-il jouer dans 2 équipes vétérans ?

⇒ **Réponse** : Modification du règlement (Art.9) : Un joueur peut jouer dans 2 équipes vétérans à condition qu’elles ne jouent pas dans la même division même si celle-ci est constituée de plusieurs poules.

Q (responsable IC) : En vétéran, la mention hiérarchie des joueurs est inutile pour le simple homme

⇒ **Réponse** : Modification du règlement (Art.8 et .10) : supprimer « la hiérarchie des joueurs en simple »

Fin de la table ronde vers 23h00.